



# LA FIBRE OPTIQUE QUAND ? POUR QUI ?

**Le déploiement de la fibre ne relève pas des communes.**

**Dans le cadre d'un appel à manifestation d'intentions d'investissements, lancé par l'Etat, Orange s'est engagé à déployer ce réseau sur une partie du territoire notamment sur l'Agglomération Agenaise.**

*La décision (n° 2018-1597-RDPI) de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (du 20 décembre 2018) oblige l'opérateur à installer le réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné en dehors des zones très denses.*

## LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À BON-ENCONTRE

Orange déploie sur ses fonds propres la fibre optique sur la commune de Bon-Encontre et fixe son calendrier qui prévoit une couverture complète à horizon 2022.

L'ensemble des armoires de rues sont désormais posées. Ainsi, la partie structurante de ce nouveau réseau est terminée, comme annoncé.

A ce jour, **Orange propose 1670 logements éligibles à la fibre optique** sur la commune. Depuis le début de l'année 2020, les logements ont continué à être produits en fibre optique à Bon-Encontre malgré un contexte de crise sanitaire. Orange reste pleinement mobilisé pour retrouver les rythmes de déploiement d'avant-crise et répondre à une demande client qui, post-confinement, se fait encore plus forte.

Lors de votre installation fibre, en cas de difficultés, il vous faut vous rapprocher de votre opérateur commercial.

Les logements éligibles à la Fibre Orange accèdent désormais à de nombreux usages  
Le réseau fibre optique déployé par Orange est un réseau mutualisé.

Les clients auront la possibilité de souscrire un abonnement Très Haut Débit auprès du fournisseur d'accès internet de leur choix.



Afin de suivre les étapes du déploiement, Orange a mis en ligne sur le site [reseaux.orange.fr](https://reseaux.orange.fr), une carte de couverture : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Si vous souhaitez suivre l'arrivée de la fibre et être informé des différentes étapes de raccordement, alors laissez-vous guider : <https://reseaux.orange.fr/maison/comment-avoir-fibre>

Si vous n'êtes pas encore éligibles sur Bon Encontre, et que vous souhaitez être informé par Orange dès que votre adresse sera éligible à la fibre, vous pouvez manifester votre intérêt sur :

<http://interetfibre.orange.fr>